

8 novembre 2019
n° 20 • 77^e année

Bimensuel
Rédaction:
chaussée de Haecht 579
B-1030 Bruxelles
Bureau de dépôt: Charleroi
P911984
ISSN 0772/2427



L'Info

WWW.LACSC.BE

JOURNAL D'INFORMATIONS SYNDICALES



Les inégalités de revenus se creusent

Contrairement à ce qu'affirme le gouvernement sortant, le pouvoir d'achat a globalement diminué sous le gouvernement Michel et les inégalités de revenus se sont creusées. C'est ce que montre une étude de la Fondation Travail Université. Les critiques de la CSC étaient donc justifiées.

> P 4 à 7



CSC ET UNIA: COLLABORATION RENOUVELÉE POUR PLUS D'ÉGALITÉ

Depuis 2004, la CSC et Unia travaillent en étroite collaboration pour lutter contre diverses formes de discrimination liées au marché du travail. L'accord de collaboration devait être révisé et a été renouvelé récemment.



Le 17 juin 2019, au nom de la CSC, Koen Meesters (au milieu) a signé un nouvel accord avec Unia (représenté par ses directeurs, Patrick Charlier et Els Keytsman) pour agir pour un marché du travail moins discriminé.

Combattre les discriminations et promouvoir la diversité ont toujours été des priorités pour la CSC. Après la première loi anti-discrimination en 2003, la CSC a conclu un accord de collaboration avec le Centre pour l'égalité des chances (aujourd'hui connu sous le nom d'Unia). La loi de 2003 a permis d'assurer la protection juridique nécessaire aux victimes de discriminations fondées sur divers critères tels que l'orientation sexuelle, l'âge, la religion, le sexe, l'état de santé, la race, la couleur de la peau, etc. En 2007, cette première loi générale a été supprimée et remplacée par une nouvelle loi anti-discrimination, la loi du 10 mai 2007, tendant elle aussi à lutter contre certaines formes de discriminations. En outre, une loi spéciale sur la discrimination fondée sur le sexe et le genre a été adoptée à la même date, ainsi qu'un cadre juridique visant à lutter contre la discrimination fondée sur le racisme et l'origine.

Nécessité d'actualiser l'accord

Depuis 2004, la CSC et Unia travaillent en étroite collaboration dans le domaine de la discrimination sur le lieu de travail. Or, le temps était venu de renouveler cette collaboration. La référence au cadre juridique était dépassée et la réforme de l'État a également modifié la structure et les compétences d'Unia. De plus, les règles en matière de protection de la vie privée ont été renforcées depuis l'adoption du Règlement général sur la protection des données (RGPD), de sorte que des adaptations s'imposaient dans ce domaine aussi. Pour toutes ces raisons, la CSC et Unia ont conclu un nouvel accord afin que la collaboration puisse se poursuivre sans heurt.

Interaction

La CSC et Unia sont en interaction constante. Les affiliés et affiliées de la CSC qui sont confrontés à une discrimination peuvent poser leurs questions directement à la CSC. S'ils soupçonnent l'existence d'une discrimination, ils peuvent également la signaler. La CSC examinera la situation et fera, si nécessaire, office de médiateur. Dans certains cas, la CSC fournit même une assistance juridique. Elle peut compter sur le soutien d'Unia à cet égard. À l'inverse, les affiliés de la CSC qui adressent leurs questions ou signalent des discriminations à Unia peuvent également être renvoyés vers la CSC.

Réfléchir à des pistes d'amélioration

En plus d'aider individuellement les affiliés, la CSC et Unia réfléchissent aussi de façon structurelle à des pistes d'amélioration pour une société et un marché du travail plus diversifiés où certains groupes sont moins –et de préférence plus du tout– discriminés. Dans cette collaboration, la CSC accorde une place centrale à la relation de travail dans un sens large, de la première phase du recrutement jusqu'au licenciement et aux droits dérivés après le licenciement, voire jusqu'à la pension. La collaboration entre la CSC et Unia a toujours été fructueuse. Le nouvel accord signé ne fera que la faciliter.

Nathalie Diesbecq

NDLR: Les compétences que recouvre le protocole d'accord de collaboration signé entre la CSC et Unia sont fédérales. En Flandre, ce dernier ne sera donc pas affecté par la décision du gouvernement flamand de mettre fin à sa collaboration avec Unia.

TIRAGE MOYEN
200.000 exemplaires

RÉDACTION
chaussée de Haecht, 579,
B-1030 Bruxelles [Belgique]
Tél : 02 246.32.86
Fax : 02 246.30.10
E-mail presse@acv-csc.be

Pour obtenir votre correspondant,
faites le 02/246 suivi des quatre
chiffres indiqués.

ABONNEMENTS ET POSTE
Marten Verlee [3281]
mverlee@acv-csc.be

CHEF DU SERVICE PRESSE
Brigitte Jaspard [3291]
bjaspard@acv-csc.be

SECRÉTAIRE DE RÉDACTION
Daniel Dellisse [3287]
ddellisse@acv-csc.be

RÉDACTION
David Morelli [3289]
dmorelli@acv-csc.be
Donatienne Coppieters [3283]
dcoppieters@acv-csc.be

MISE EN PAGE
Patricia Martin [3297]
patriciamartin@skynet.be
Marie-Hélène Toussaint [3298]
M-HToussaint@skynet.be

ÉDITEUR
Confédération des syndicats chrétiens [CSC]

IMPRIMERIE
Remy-Roto Beauraing



DÉCLARATION DE POLITIQUE COMMUNAUTAIRE: CONCRÉTISER L'AMBITION



© Rude Vanlathem/BePress.com

La DPC évoque plusieurs fois la gratuité de l'enseignement mais sans garantie en terme d'application.

Moins médiatisée que ses consœurs wallonne et bruxelloise, la Déclaration de politique communautaire (DPC) trace les lignes directrices de la politique du gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles dans des matières qui touchent le quotidien des citoyens francophones de notre pays.

L'enseignement constitue évidemment l'axe central de la DPC. Concernant le pacte pour un enseignement d'excellence, la CSC francophone relève que dans la DPC, l'équilibre global n'est pas rompu mais est tout de même fragilisé. Elle rappelle que la réforme du décret inscription, la formation initiale des enseignants et la réforme menant au tronc commun doivent être menées en concertation et en respectant les objectifs initiaux de ce projet. Pour mémoire, le tronc commun correspond à un parcours scolaire commun à chaque élève jusqu'en 3^{ème} secondaire. La DPC évoque une troisième «orientante» qui permettrait à l'élève de poser ses choix quant à son avenir. Il faut espérer qu'il ne s'agit pas du retour des options par une voie détournée.

Garantir la gratuité

La gratuité de l'enseignement est évoquée à plusieurs reprises mais il manque encore des garanties en terme d'application. Il y a aussi lieu de se réjouir du souhait de promouvoir la formation continue, de favoriser la complémentarité entre l'enseignement en alternance (Cefa), les opérateurs de formation (Forem, IFAPME, centres de formation des classes moyennes, enseignement de promotion sociale, etc.) et l'enseignement supérieur.

Concernant les secteurs non-marchands de l'Enfance, l'aide à la jeunesse, la culture et le sport, la CSC francophone regrette l'absence d'annonce de nouvelle programmation d'accords sociaux pour les travailleurs. Il est important de poursuivre les réformes engagées et celles annoncées mais il faut s'inquiéter du manque de moyens disponibles. La CSC francophone réitère par contre son opposition à l'extension des titres-services au secteur de l'accueil extra-sco-

laire. (Voir la page 2 de «L'Info» n° 19 du 25 octobre dernier.)

Qui va payer?

La CSC francophone constate qu'il n'y a ni refinancement, ni ambition budgétaire pour la Fédération. La solidarité fiscale et budgétaire entre les entités fédérées et le pouvoir fédéral doit être débattue sans tabou compte tenu du niveau élevé des priorités à mettre en œuvre. La CSC francophone estime le besoin de refinancement de la FWB à plus de 20% de recettes supplémentaires, en plus de l'indexation, d'ici 2030. La meilleure manière de renforcer les services publics et collectifs, les emplois et les bénéficiaires de la FWB, doit passer par des politiques de plein-emploi telles que la réduction collective du temps de travail et des hausses de salaires dans le secteur privé pour financer la sécurité sociale au niveau fédéral via les cotisations sociales et la fiscalité.

Soutien à un plan d'investissement

La CSC francophone soutient la logique d'investissement pour assurer une transition écologique de l'économie. Comme pour la Déclaration de politique régionale, il y a néanmoins lieu de se demander comment ce plan d'investissement va être financé.

La solution passera-t-elle par une régionalisation des compétences de la FWB comme certains le souhaitent? La CSC francophone le répète, il s'agit d'une fausse bonne idée car les Régions ont en réalité peu de leviers fiscaux propres. En réalité, une régionalisation partielle des compétences communautaires ne permet pas de solutionner le déficit budgétaire. Et un débat sur la révision de la loi de financement de la Fédération Wallonie-Bruxelles pourrait fragiliser le financement de la sécurité sociale... Sauf si, dans le même temps, reviennent en tête des priorités la lutte contre la fraude fiscale, les inégalités de taux d'imposition selon les revenus réels, la faible taxation des grosses fortunes et l'inégalité de taxation des revenus. Qui a décidé que la mutualisation des richesses ne pouvait plus augmenter?



Répartition des richesses: les critiques syndicales étaient légitimes

PROMO

Le pouvoir d'achat et, plus largement, le pouvoir de vivre, ont été des thèmes politiques et syndicaux majeurs de la législature passée. À raison! Une étude de la Fondation Travail-Université démontre que le tax shift n'a pas bénéficié à l'ensemble des citoyens comme le gouvernement sortant le prétend.

La réalité d'une augmentation du pouvoir d'achat durant la législature de «la suédoise» et celle des bénéficiaires du mécanisme du tax shift pour les citoyens ont constitué un des thèmes importants de désaccord entre le gouvernement sortant et la CSC. Le gouvernement a communiqué sur la hausse du revenu moyen grâce à son tax shift, et la CSC a répliqué que ce tax shift n'était pas du tout celui qu'il laissait espérer et que, tel qu'il a été mis en œuvre, il constituait «un échec social et fiscal».

L'analyse⁽¹⁾ réalisée récemment par la Fondation Travail-Université (FTU) se propose tout d'abord d'«observer ce qui se passe derrière le fameux revenu 'moyen'» et d'examiner l'évolution des inégalités et du pouvoir d'achat sur un temps long - depuis les années 90 - et ensuite d'évaluer finement l'impact de deux «éléments phares», fruits récents des politiques du gouvernement Michel: le tax shift et le saut d'index.

Diminution globale

Les conclusions de l'étude mettent en cause le message martelé par le gouvernement Michel sur l'augmentation généralisée du pouvoir d'achat des ménages par la grâce du tax shift. «Depuis les années 90, les gains de pouvoir d'achat moyen des travailleuses, des travailleurs et des allocataires sociaux ont été très faibles. La majorité de la valeur ajoutée créée semble plutôt accaparée par le capital» affirme la FTU. Plusieurs éléments issus de l'analyse apportent des précisions éclairantes sur ce constat. Ces faibles gains ont été répartis inégalement au sein de la population. Ce sont plutôt les revenus moyens et, dans une moindre mesure, les hauts revenus qui en ont profité. Les inégalités de revenus ont ainsi été accrues. Le pouvoir d'achat, selon l'étude, semble avoir «globalement diminué sous le gouvernement Michel». De plus, il existe un «déséquilibre important dans la répartition de la valeur ajoutée entre le travail et le capital». Ce déséquilibre se traduit par la diminution de la part des salaires dans la valeur ajoutée: elle est passée de 67,6% en 1981 à 58,7% en 2017. En d'autres termes, les salaires pèsent de moins en moins dans la richesse du pays.

Glissements inattendus

Qu'en est-il dès lors du tax shift, ce mécanisme supposé faire glisser l'imposition du travail vers le capital et soutenir ainsi le pouvoir d'achat? Sur ce point, l'analyse réserve «son lot de surprises»: «Le glissement fiscal n'est pas celui attendu, ce qui n'est pas sans conséquence sur le pouvoir d'achat». Tel que le gouvernement l'a organisé, le tax shift a «aggravé la situation» signale la FTU: «Le tax shift et le saut d'index ont eu pour conséquence de diminuer le pouvoir d'achat de l'ensemble des travailleurs, travailleuses et bénéficiaires de revenus de remplacement». Une perte de revenu pouvant aller jusqu'à 2,6% pour les travailleurs... et 12,3% pour les personnes bénéficiant



Selon la FTU, le tax shift et le saut d'index semblent avoir globalement diminué le pouvoir d'achat.

de revenus de remplacement, grands perdants de cette politique. La seule exception à cette diminution généralisée, ce sont certaines catégories de travailleurs aux revenus élevés dont le pouvoir d'achat a légèrement augmenté (entre 0,3 et 0,8%).

«Le shift, constate la FTU, s'est fait principalement des travailleurs vers les allocataires sociaux, du travail vers la consommation, et de nos salaires différés (salaires indirects) qui représentent les sources de financement de nos biens collectifs vers la sécurité sociale, vers nos salaires à court terme».



Travailleurs avec et sans emploi et allocataires sociaux ont manifesté à plusieurs reprises pour leur pouvoir d'achat et, plus largement, leur pouvoir de vivre.

© Jean-Marc Quinet/Balpress.com

Les allocataires sociaux largement perdants

Couplé à la hausse de la TVA et des accises (électricité, diesel...) et au saut d'index, le tax shift a donc finalement abouti à «une augmentation des inégalités de revenu entre allocataires et travailleurs et travailleuses ainsi qu'une petite diminution des inégalités de revenus entre les travailleurs». Tout ça pour ça donc? Non! Car, ironiquement, cette politique a quand même fait des gagnants: les entreprises via la baisse des cotisations patronales. Plus globalement, l'augmentation de la productivité réelle par travailleur augmentant davantage (+20,5%) que leur rémunération (en stagnation depuis dix ans et en baisse depuis l'avènement du gouvernement Michel) a permis aux propriétaires du capital de profiter plus que les autres des quelques gains de pouvoir d'achat.

«La situation des allocataires sociaux est particulièrement frappante, car en dépit d'une augmentation du montant réel des allocations, les minimas sociaux ont augmenté moins vite que le seuil de pauvreté». Ce constat, ajouté aux autres, semble justifier pleinement le sous-titre de l'étude: «Pourquoi les demandes des mouvements sociaux et syndicaux sont légitimes». Parmi les recommandations qui clôturent le document, les auteurs de l'étude

pointent la nécessité d'arrêter les mécanismes de gel salarial et de mettre fin à la baisse des allocations sociales. Ils appellent également à la mise en place d'une véritable réforme fiscale incluant une globalisation des revenus et une progressivité plus importante de l'imposition. Enfin, actant que «les pertes de pouvoir d'achat des citoyens et citoyennes sont censées servir entre autres à financer les aides aux entreprises pour créer de l'emploi», la note aborde subtilement la question de l'influence de l'allègement des cotisations induites par le tax shift sur la création d'emploi en Belgique. Une question qui, en effet, «mériterait une autre étude».

D.Mo.

«Le pouvoir d'achat en Belgique: une analyse par décile ou pourquoi les demandes des mouvements sociaux et syndicaux sont légitimes» par Louise Lambert, Pauline Van Cutsem, Youssef El Otmani, Nabil Sheikh Hassan, Fondation Travail-Université (FTU), juillet 2019. Disponible intégralement sur www.ftu.be. Toutes les citations qui figurent dans cet article en sont issues.

LES TROIS RÉALITÉS DU POUVOIR D'ACHAT

Le pouvoir d'achat peut être envisagé comme:

- ① La capacité réelle à consommer (dépenses de consommation)
- ② L'ensemble des revenus à disposition d'une personne ou d'un ménage, une fois les cotisations et impôts versés (revenus disponibles).
- ③ La part des revenus créés par l'activité qui est destinée à celles et ceux qui vivent de leur travail (répartition capital-travail).

Ces trois approches sont abordées par la FTU dans son analyse.



«Il faut revenir à la vraie signification du pouvoir d'achat»

Youssef El Otmani, conseiller au service d'étude de la CSC et co-auteur de l'étude de la FTU sur l'évolution du pouvoir d'achat en Belgique, revient pour «L'Info» sur l'évolution réelle du pouvoir d'achat.

Quelle est la valeur ajoutée de l'étude de la FTU par rapport à celles précédemment réalisées sur le pouvoir d'achat?

Nous avons cherché à éclairer des aspects de cette question qui ne l'ont pas été, ou pas suffisamment, dans les autres études, comme la baisse de la part salariale dans le produit intérieur brut ⁽¹⁾. C'est sans doute la seule étude où l'on analyse de manière fine ce qu'est le tax shift tel qu'il a été mis en place par le gouvernement. Par ailleurs, nous avons principalement souhaité mettre en évidence les causes profondes du problème, pas seulement ce qu'a fait le gouvernement Michel qui ne peut pas, à cet égard, être accusé de toutes les maux quant à la situation fiscale en Belgique. Ce qu'a fait ce gouvernement est dans la continuité de ce qui a été fait par les gouvernements avant lui. L'attitude, la méthode, le message étaient sans doute différents mais, en matière de fiscalité, il n'a pas mené une politique fort différente.

Quand le gouvernement affirme que «le pouvoir d'achat a augmenté», c'est une fake news?

Ce n'est qu'une vérité partielle puisque ce gain ne profite qu'à une partie des personnes qui sont visées. Mais lorsque l'on fait une analyse plus fine, on constate que cette affirmation est massivement fautive. Lorsque nous affirmons que le pouvoir d'achat a globalement diminué, nous l'expliquons en déciles ⁽²⁾, ce qui nous permet de voir comment le pouvoir d'achat a évolué pour les uns et pour les autres. Au final, ce sont les détenteurs de capital qui sont les vrais gagnants en matière de pouvoir d'achat suivis par les personnes les plus favorisées en matière de revenus, parmi lesquelles certains travailleurs. Le système fiscal actuel les a favorisés dans une certaine mesure. Les plus maltraités par cette mesure sont les personnes aux revenus les plus fragiles, dont les allocataires sociaux. Cette politique a été également néfaste pour le financement de la sécurité sociale. Il faut garder à l'esprit que, quand on parle de baisse de la part du salaire dans le PIB, cela inclut le salaire direct mais également le salaire indirect qui est versé à la sécurité sociale. C'est ce salaire indirect qui permet de financer des services collectifs qui bénéficient à tous et toutes et qui faute de moyens, risquent d'être sous-financés.

Fondamentalement, où se situe le problème avec ce tax shift?

L'idée du tax shift était au départ une idée intéressante et stimulante: opérer un glissement au niveau de la fiscalité pour aller chercher les impôts du côté des revenus du capital plutôt qu'uniquement et massivement sur les revenus du travail. Voilà le tax shift tel que la CSC l'a soutenu à l'époque. Mais ce n'est

clairement pas ce qui a été mis en œuvre par le gouvernement! Le shift, le glissement, qui a été mis sur le capital est très mineur. Le gouvernement a bien pris des mesures en ce sens, comme la taxe Caïman ou celle sur les comptes-titres, mais elles sont largement insuffisantes, marginales et sans cohérence avec le reste des mesures. Le shift a surtout été opéré au niveau de la consommation, via l'utilisation des ressources de la TVA et des accises. Or, taxer la consommation n'est pas un choix neutre: on taxe un groupe particulier de la population. Avec ce type de taxe, qui n'est pas progressive, ce sont les personnes les plus fragiles qui sont les plus impactées.

Comment la future majorité devrait-elle aborder cette mesure?

Pour l'avenir, une mesure comme le tax shift devrait être adaptée en étant totalement repensée et en redéfinissant le glissement qui doit être opéré. Mais, plus fondamentalement, c'est tout le système fiscal qui doit être repensé, avec plus de progressivité. Seule une vraie réforme fiscale intégrant une taxation effective du capital permettrait d'aboutir à une fiscalité plus juste. Ça n'a pas été fait lors de la dernière législature... ni lors des précédentes.

La prochaine majorité devrait se pencher non seulement sur la fiscalité mais également, et surtout, sur la source même de ce qui la fonde: la répartition entre capital et travail. C'est la priorité: c'est là que tout se joue et où il y a le plus à faire. Il faudrait d'abord régler cette question politique fondamentale avant de reprendre des mesures fiscales. Il faut faire le lien avec la norme salariale, qui détermine la marge d'augmentation des salaires, et avec la chute brutale de la part du travail dans le PIB. Il faut donc revenir à la vraie signification du pouvoir d'achat, c'est-à-dire à la manière dont les richesses créées dans une société sont réparties. Le pouvoir d'achat n'est pas seulement ce que je peux mettre dans mon caddie mais ce sont aussi les services collectifs auxquels je peux avoir accès via un financement collectif (santé, éducation, prestations sociales...). Très peu de partis s'intéressent à la répartition des richesses primaires [la répartition entre capital et travail, NDLR] et quasi tous se focalisent sur la répartition secondaire, la fiscalité. Pour prélever l'impôt de manière plus juste, il faut commencer par augmenter la part du salaire dans le PIB et dans un second temps aborder la fiscalité redistributive.

Propos recueillis par D.Mo.

(1) Le PIB est un indicateur économique qui permet de quantifier la production de richesses réalisée dans un État sur une période donnée grâce aux agents économiques qui y résident.

(2) En statistique, le décile désigne la valeur qui sépare une tranche, de salaire par exemple, de 10% d'une autre.



Charleroi

Défense de jouer

Une exposition militante et interactive se tient au Bois du Cazier sur le travail des enfants d'hier et d'aujourd'hui Avec le soutien de la CSCBIE.

Tarkwa a 13 ans. Il travaille onze heures par jour comme chargeur dans une mine d'or au Ghana pour un salaire de 1,98 € par jour. Malika a 11 ans. Elle cueille du coton dix heures par jour du coton dans les champs d'Ouzbékistan pour un salaire de 35 cents le kilo. Comme quelque 150 millions d'enfants à travers le monde, ils sont privés de leur enfance, de leur potentiel, de leur santé et de leur dignité.

«Je constate la réalité du travail des enfants quand je pars pour la CSC BIE au Rwanda, déclare Marc Moreau, permanent CSC BIE et membre du conseil d'administration du Bois du Cazier. Les enfants y fabriquent pour un salaire de misère le gravier à partir de cailloux faute de concasseurs. C'est malheureusement une



L'exposition montre le travail des enfants, hier en Belgique, aujourd'hui dans le monde.

réalité des secteurs que notre centrale suit.» Cette réalité se dévoile à travers les portraits, vidéos, témoignages et activités (déplacement d'une brouette et d'un sac de 20 kg, fabrication de pétards...) proposés par l'exposition «Défense de jouer». Elle montre le travail des enfants, hier en Belgique et aujourd'hui dans le monde. «L'exposition ne se limite pas à présenter des photos d'enfants malheureux. Elle propose également aux visiteurs de poser des gestes par ses achats ou en militant dans un syndicat. Il y a une démarche citoyenne et syndicale derrière cette exposition». La

CSC BIE a apporté son soutien financier et son expertise à cette exposition dont l'approche syndicale transparait à travers la dénonciation de l'exploitation des travailleurs dont la logique aboutit aujourd'hui encore à ce que des enfants soient contraints de travailler pour satisfaire aux besoins fondamentaux de la famille.

D. Mo



En savoir +

Exposition accessible au bois du Cazier (6001 Charleroi) jusqu'au 8 décembre. Plus d'infos: <http://www.leboisducazier.be>

Ottignies

Hécatombe pour les ouvriers de CP Bourg

Le manque d'anticipation de la direction de CP Bourg face à la numérisation du secteur aboutit au licenciement de près de trois ouvriers sur quatre.

La direction de CP BOURG, à Ottignies, a annoncé le 25 octobre dernier en conseil d'entreprise extraordinaire son intention de licencier jusqu'à 77 membres de son personnel à partir du 1^{er} trimestre 2020. Sur 171 travailleurs, 72 ouvriers (sur 98) et cinq employés (sur 73) vont perdre leur emploi. La procédure Renault a été déclenchée.

Dans un marché en pleine transformation où l'impression papier traditionnelle laisse de plus en plus la place aux supports électroniques, l'entreprise, active dans la conception et la fabrication d'équipements de finition après impression, subit les conséquences d'une concurrence féroce. Son chiffre d'affaires et son car-

net de commande sont en baisse depuis plusieurs années. «L'entreprise s'est longtemps reposée sur ses lauriers, déclare Lahoucine Ourhibel, secrétaire permanent CSC Metae. Deux restructurations successives en trois ans, c'est un double échec pour la direction. Gérer, c'est anticiper. Elle n'a pas correctement implémenté les décisions prises après la restructuration de 2016 [qui s'était soldée par la perte de 70 emplois, NDLR] et le produit phare qu'elle développait pour lui permettre de passer le cap de la numérisation du secteur est arrivé trop tard.»

Trouver des alternatives

CP Bourg se voit donc une nouvelle fois contrainte de se transformer en arrêtant totalement les activités de ses départements d'usinage, tôlerie et peinture tout en revoyant son organisation et ses compétences dans ses autres services.

Le projet de la direction est de délocaliser toute la production vers les pays de l'Est. Il ne resterait en Belgique que la Recherche et le Développement (R&D), la validation, la partie administrative et commerciale et l'assemblage qui compte une vingtaine d'ouvriers. «Lorsque nous rencontrerons la Sogepa qui est dans le conseil d'administration de la société, nous lui demanderons s'il est acceptable que l'on puisse séparer la R&D de la production alors que sa vocation est de créer de l'emploi grâce aux aides qu'elle octroie. Il y a d'autres solutions que la délocalisation de la production. Nous n'acceptons pas que les travailleurs, qui ont déjà consenti beaucoup d'efforts par le passé, soient sacrifiés de la sorte».

Propos recueillis par D. Mo



Pétition

Pression inacceptable sur les bénéficiaires de la Grapa

La CSC Senior lance une pétition contre la nouvelle procédure de contrôle de la garantie de revenu aux personnes âgées (Grapa) qu'elle juge abusive.

Il y a des dates qui font sens. Ce n'est donc pas un hasard si le groupe Senior de la CSC a choisi le 17 octobre 2019, journée mondiale de lutte contre la pauvreté, pour lancer une pétition contre «*le contrôle inadéquat des personnes âgées bénéficiaires de la GRAPA*». Le groupe considère que les nouvelles mesures de contrôle auxquelles sont soumises les personnes bénéficiaires de la garantie de revenu aux personnes âgées (Grapa) sont «*inadmissibles*».

En quoi consiste cette réforme? Depuis le 1^{er} juillet dernier, c'est le facteur ou la factrice de Bpost qui se présente au domicile du bénéficiaire pour effectuer un contrôle. En cas d'absence, elle ou il repassera encore à deux reprises durant les 21 jours suivants. Si la ou le bénéficiaire ne se présente pas à la porte lors d'une de ces trois visites, le facteur laisse un certificat de résidence accompagné d'une lettre. Le bénéficiaire aura cinq jours ouvrables pour faire remplir le

certificat de résidence par la commune et le renvoyer au SFP Pension. Si au terme de ce délai le certificat n'est toujours pas envoyé, la Grapa sera suspendue.

«*Nous ne remettons pas en cause la nécessité de contrôles mais cette tracasserie nous semble mettre une pression démesurée sur les bénéficiaires en leur faisant courir le risque de voir leur indemnisation supprimée*» explique Anne-Marie Balthasart, présidente du groupe Senior CSC. «*Le rôle que l'on fait jouer aux facteurs nous interroge également, ainsi que le fait que ces derniers aient une liste nominative des bénéficiaires de la Grapa*».

Durcissement de la procédure

La réforme a introduit d'autres modifications comme le signalement préalable au SPF Pension d'une absence du domicile de plus de 21 jours consécutifs, pour les séjours hors pays mais également si le bénéficiaire omet de le signaler, il perdra la Grapa pour une durée d'un mois. Enfin, les personnes de plus de 80 ans ne sont plus exemptées de la procédure de contrôle.

«*Le durcissement de la procédure sur le sol belge pour la centaine d'euros supplémentaires⁽¹⁾ que reçoivent les bénéficiaires de la Grapa par rapport aux autres pensionnés nous semble abusif, tout comme le fait que ces règles soient identiques, quel que soit l'âge de la personne*».

La Grapa bénéficie à des aînés de plus de 65 ans qui ne disposent pas de ressources financières suffisantes. En 2018, 104.265 personnes dont 68.107 femmes bénéficiaient de cette garantie de revenu. Au vu des conséquences potentiellement graves pour ce public financièrement précaire, les seniors de la CSC exigent la suppression de ces mesures «*discriminatoires vis-à-vis des aînés*» et proposent de signer une pétition qu'ils porteront chez le ministre des pensions.

D. Mo

(1) Cette somme permet Aux bénéficiaires de la GRAPA de compenser la faiblesse de leur pension.



En savoir +
La Pétition est accessible en ligne sur avaaz.org

Bruxelles

Formation et permis de travail pour les sans papiers

Le comité des travailleuses et travailleurs migrants avec et sans papiers de la CSC Bruxelles (TSP) de Bruxelles a organisé une action pour que le ministre de l'Emploi bruxellois tienne son engagement d'ouvrir la formation aux sans-papiers.

Pourquoi, malgré les 140.000 emplois en pénurie, le système permet-il d'exploiter et de mettre en danger les personnes sans-papiers mais ne permet-il pas de régulariser leur travail et leur situation alors même qu'Actiris propose de leur ouvrir l'accès à la formation? C'est pour obtenir une réponse à ces questions qu'une cinquantaine de militants du comité TSP de Bruxelles se sont mobilisés le 24 octobre dernier. Ils dénoncent le fait que des employeurs profitent des failles

de la législation en matière d'occupation des travailleurs étrangers pour éviter de payer les cotisations patronales et augmenter ainsi leur profit, tout en rendant les personnes sans papiers corvéables à merci sur le «*marché du travail*».

Une proposition forte

Dans ce contexte, le groupe a été reçu par le chef de cabinet du ministre bruxellois de l'Emploi et de la Formation professionnelle. «*La rencontre a été très positive, se réjouit Eva Maria Jimenez Lamas, responsable syndicale de l'action TSP de la CSC Bruxelles. Il nous a proposé d'ouvrir un groupe de travail auquel nous serons invités pour avancer sur l'accès à la formation pour les sans-papiers dans les métiers en pénurie. Il nous a dit vouloir construire avec le ministre de*

l'Emploi wallon une «proposition forte» pour être plus forts au niveau fédéral».

Cette réunion va donc dans le sens espéré par le groupe, celui du respect de l'avis d'initiative du conseil économique et social de la région bruxellois (GESB) qui veut permettre d'intégrer les travailleur et travailleuses sans papiers dans notre État de droit. «*Si un sans-papiers a suivi une formation professionnelle pour un métier en pénurie et qu'il a une promesse d'embauche, il faut lui donner le permis unique [titre de séjour et permis de travail réunis, NDLR] pour pouvoir travailler dans ce domaine*». La reconnaissance du travail domestique dans la liste des métiers en pénurie a également été accueillie favorablement dans l'esprit d'une action commune avec la Région wallonne.

D. Mo



Gardiennage

Les négociations débouchent sur un protocole d'accord



450 militants du secteur du gardiennage ont manifesté devant le siège de l'O'tan, vitrine symbolique de cette profession.

Après être restées longtemps au point mort et après une action menée devant l'O'tan, les négociations dans le secteur du gardiennage ont enfin abouti.

Depuis le mois de juin dernier, les interlocuteurs sociaux du gardiennage négociaient pour conclure un accord sur une augmentation du pouvoir d'achat et une amélioration de la qualité du travail. «*Le gros point de blocage avait trait aux primes de nuit, de week-end et de jours fériés qui sont largement inférieures à celles des autres secteurs*» explique Gaëtan Stas, permanent CSC Alimentation et services de Liège. «*Il y a dans le métier un côté pénible et ingrat notamment par rapport à la vie familiale qui n'est pas valorisé en termes de salaire*». Les travailleurs dénonçaient par ailleurs régulièrement une dégradation des conditions de travail et un manque de respect de la part des managers.

Constatant le manque de volonté des employeurs d'arriver à un résultat, une action s'est déroulée le 22 octobre dernier, devant le siège bruxellois de l'O'tan. Elle a réuni quelque 450 militants: «*Une vitrine symbolique en matière de gardiennage avec plus de 120 personnes de toutes origines qui y travaillent*».



«Le maximum de ce qui était possible»

Si la réunion qui a eu lieu le lendemain de cette action n'a pas abouti, la situation s'est débloquée trois jours plus tard. «*Nous sommes heureux d'avoir abouti à ce protocole d'accord, même si nous espérons obtenir plus. Mais dans le cadre qui découlait de l'accord interprofessionnel (AIP), nous avons probablement obtenu le maximum de ce qui était possible*». Il contient entre autres une augmentation des salaires réellement payés aux travailleurs, une augmentation de 3% des primes de nuit et de week-end et une compensation des 1,1% de l'AIP avec un écochèque. «*Nous avons également obtenu une intervention dans les frais médicaux à travers le fond social du gardiennage pour l'ensemble des travailleurs du secteur*». Une période de consultation des délégués de l'ensemble des régions se déroulera jusqu'au 6 novembre, date à laquelle ils se prononceront sur le contenu du protocole.

D. Mo

SECTEURS DU MÉTAL: PRIME SYNDICALE 2019

Depuis le 1^{er} novembre 2019, les ouvriers travaillant dans les secteurs du métal se font automatiquement payer leur prime syndicale sur leur compte bancaire.

Voici les conditions pour avoir droit à cette prime: être affilié depuis au moins un an au 1^{er} novembre 2019 et être occupé dans un des secteurs du métal (fabrications métalliques, sidérurgie, non-ferreux, monteurs, récupération de métaux, garages, carrosseries, électriciens, métaux précieux et commerce du métal). Bien sûr, être en règle de cotisation jusqu'à ce jour.

La prime s'élève à 130 euros pour les actifs, 70 euros pour les demandeurs d'emploi et travailleurs en RCC et 40 euros pour les malades de longue durée.

Pour toute question relative à la prime syndicale ou pour les travailleurs (h/f) qui ne recevraient pas la prime automatiquement, contactez sans plus tarder votre secrétariat ACV-CSC METEA.

CINÉ-DÉBAT: «SORRY, WE MISSED YOU» DE KEN LOACH

La FEC vous convie à un ciné-débat le 12 novembre à 18h au Cinéma Palace à Bruxelles. Avec au programme, le dernier film de Ken Loach sur l'ubérisation du marché du travail. Dans cette fiction, le réalisateur britannique Ken Loach narre, sous forme d'une chronique documentée, le quotidien de la famille Turner, victime malgré elle de l'ubérisation, l'externalisation du travail à grand renfort d'algorithmes. Le film sera suivi d'un débat avec divers intervenants dont Martin Willems, de United Freelancers, le syndicat pour les travailleurs indépendants.





PREMIÈRES INVESTIGATIONS DE L'AUTORITÉ EUROPÉENNE DU TRAVAIL

Un ouvrier du bâtiment qui attend depuis trois ans le versement de plus de 8.000 € de salaires impayés fait partie des premiers cas d'exploitation de travailleurs détachés qui seront renvoyés par les syndicats à la nouvelle Autorité européenne du travail.

L'Autorité européenne du travail (AET) a été officiellement lancée le 16 octobre dernier, à Bruxelles, par le président de la Commission européenne Jean-Claude Juncker. Les institutions européennes ont créé l'AET pour veiller à ce que les règles de l'Union européenne (UE) sur la mobilité de la main-d'œuvre soient appliquées de manière équitable, simple et efficace.

Le conseil d'administration de l'AET est composé, entre autres, de représentants de chaque État membre et de quatre représentants des organisations interprofessionnelles des interlocuteurs sociaux au niveau de l'Union, avec une représentation égale des organisations syndicales et des organisations d'employeurs. Un de ses objectifs est de soutenir les États membres dans la mise en œuvre des règles en matière de travail, notamment celles précisant que les travailleurs détachés temporairement d'un pays de l'UE dans un autre pays de l'UE doivent bénéficier de la même rémunération et des mêmes conditions que les travailleurs locaux.

«*Les syndicats ont combattu avec succès en faveur de changements des règles européennes afin de garantir l'égalité de salaire et de droits des travailleurs détachés. La nouvelle Autorité européenne du travail aura un rôle crucial à jouer pour faire en sorte que ces changements soient respectés*» déclare Per Hilmersson, secrétaire général adjoint de la Confédération européenne des syndicats (CES) qui représente des syndicats au conseil d'administration de l'AET.

L'organisme soutient également les États membres dans leur coopération contre le travail non déclaré et pour le règlement des différends transfrontières.

Protéger les travailleurs

À l'occasion du lancement de l'AET, la CES et la Fédération européenne des travailleurs du bâtiment et du bois (FETBB) ont publié les détails de plusieurs cas représentatifs des fréquents abus



Certains travailleurs détachés sont payés significativement moins que les travailleurs locaux; certaines entreprises ne paient pas les cotisations à la sécurité sociale.

endurés par des travailleurs détachés qui lui seront soumis pour enquête. Il s'agit d'abus dont des milliers de travailleurs vulnérables ont été les victimes. Ils concernent principalement des travailleurs envoyés de Pologne, de République tchèque, de Bulgarie, de Slovaquie et de Slovénie pour travailler en Allemagne, en Autriche et au Danemark. Ces cas incluent des travailleurs détachés payés significativement moins que les travailleurs locaux, la retenue de pécules de vacances et d'indemnités de maladie, des entreprises qui ne paient pas les cotisations à la sécurité sociale, des faux détachements par des entreprises n'ayant aucune activité économique dans leur pays d'origine...

«*Les cas que nous déférons à l'AET sont le résultat d'un important travail syndical visant à protéger les travailleurs mais qui ne peuvent être résolus par les seuls syndicats*» déclare Werner Buelen, secrétaire politique Construction de la FETBB. «*Nous avons besoin de l'AET pour qu'elle investigue sur ces actes répréhensibles et veille à ce que les règles soient respectées dans tous les pays concernés*».

UMICORE ET LES SYNDICATS CONCLUENT UNE CCT INTERNATIONALE

La multinationale belge Umicore a conclu un nouvel accord-cadre mondial avec le syndicat international IndustriALL Global Union et les différents syndicats belges. Cette Convention collective de travail (CCT) internationale concerne plus de 10.000 travailleurs chez Umicore.

L'accord garantit que non seulement Umicore mais aussi ses fournisseurs doivent respecter les droits humains (y compris le droit à des négociations collectives et l'égalité des chances) et que tous les travailleurs ont droit à des conditions de travail

respectueuses de leur santé et de leur sécurité, même lorsque la législation locale ne l'exige pas.

«*J'espère que l'exemple d'Umicore sera rapidement suivi par d'autres entreprises*» a déclaré Dirk Van der Eycken, secrétaire syndical ACV-CSC METEA tout en rappelant que «*les autorités belges doivent d'urgence imposer un cadre contraignant afin que les entreprises qui prennent leurs responsabilités ne subissent pas de préjudice concurrentiel parce que d'autres arrivent à produire moins cher en exploitant leurs collaborateurs*».



METTRE FIN AUX DISCRIMINATIONS SUR LE MARCHÉ DE L'EMPLOI > 2

La CSC et Unia ont renouvelé leur accord de coopération pour lutter efficacement contre les discriminations qui frappent les travailleurs et travailleuses sur le marché du travail.



LA DÉCLARATION DE POLITIQUE COMMUNAUTAIRE SOUS LA LOUPE > 3

La CSC francophone a analysé les lignes directrices de la politique du nouveau gouvernement de la Fédération Wallonie Bruxelles. Elle constate qu'il n'y a ni refinancement ni ambition budgétaire pour la Fédération.



LICENCIEMENT MASSIF CHEZ CP BOURG > 8

La direction de CP Bourg à Ottignies n'a pas anticipé la numérisation du secteur et restructure pour la troisième fois. 72 ouvriers et cinq employés vont perdre leur emploi.



PRESSION INACCEPTABLE SUR LES BÉNÉFICIAIRES DE LA GRAPA > 9

La CSC Senior lance une pétition contre la nouvelle procédure de contrôle de la garantie de revenu aux personnes âgées (Grapa) qu'elle juge abusive.



PROTOCOLE D'ACCORD DANS LE SECTEUR DU GARDIENNAGE > 10

Après être restées longtemps au point mort et après une action menée devant l'Otan, les négociations dans le secteur du gardiennage ont enfin abouti à un protocole d'accord.



PREMIERS PAS DE L'AUTORITÉ EUROPÉENNE DU TRAVAIL > 11

L'Autorité européenne du travail a été officiellement lancée en octobre dernier. Les syndicats vont lui soumettre les premiers cas d'exploitation de travailleurs détachés.

Stop aux violences envers les femmes!

Dimanche 24 novembre
14h – Gare centrale (BXL)

La CSC participe
à la manifestation nationale contre
les violences envers les femmes
au sein de la plateforme Mirabal.

Plus d'infos:
www.mirabalbelgium.org

MIRABAL
BELGIUM



Colères sociales

Comme souvent, il aura suffi d'une étincelle pour déclencher un incendie. La colère a envahi spontanément les rues de Santiago, Quito, Beyrouth, Hong-Kong et Bagdad. Elle avait déjà envahi les ronds-points en France. Le contexte politique varie d'un pays à l'autre mais on retrouve néanmoins des traits semblables dans ces différentes vagues de protestations.

La première similitude est la méfiance des manifestants envers les pouvoirs en place. Les mandataires politiques sont accusés de défendre les intérêts de certains secteurs ou d'une élite économique au détriment de l'intérêt général. L'État est perçu comme un simple agent exécutant les préceptes de modèles économiques néolibéraux. Ceux-ci bénéficient à une minorité de la population et voient l'individu d'abord comme un consommateur et non pas comme un citoyen capable de s'associer à des demandes collectives. Les manifestants, soutenus par les organisations syndicales, exigent que l'État garantisse des services collectifs de qualité, des soins de santé performants, des pensions et des salaires dignes. Bref qu'il soit le garant du contrat social qui unit l'ensemble de la société.

La deuxième cause de mécontentement concerne les inégalités sociales qui étouffent tous ces pays. Les classes moyennes émergentes et les secteurs populaires voient une partie de la richesse produite confisquée par une petite élite économique qui n'est en rien disposée à partager les fruits de la croissance. Il en résulte un sentiment d'injustice et de frustration terrible qui s'est finalement transformé en colère populaire.

Nous pouvons déjà tirer certains enseignements de cette explosion de demandes sociales. La mission première d'un État doit être de se doter des moyens nécessaires pour assurer une vie digne à l'ensemble de sa population. En même temps, il doit garantir la cohésion sociale pour éviter les phénomènes d'exclusion et de marginalisation. Ses missions semblent évidentes mais peu d'États, y compris en Europe, mesurent les frustrations et les ressentiments d'une partie importante de la population. Le réveil est chaque fois douloureux.

Marie-Hélène Ska,
secrétaire générale
Marc Leemans,
président